

## Etude comparée des résultats d'expertise judiciaires sur le cannabis sanguin après dépistage urinaire et salivaire

**Objet :** l'objet de cette étude est de comparer la fiabilité des résultats de cannabis obtenus après dépistage salivaire et dépistage urinaire.

### Méthode :

Nous nous plaçons devant les conditions réelles de terrain ; en effet, nous analyserons de vrais échantillons obtenus dans des conditions réelles des forces de l'ordre après un dépistage urinaire (période de 10 mois allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2008) et après un dépistage salivaire (période de 6 mois allant du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 31 mars 2011). Pour supprimer le biais des populations étudiées et des opérateurs, nous avons travaillé sur une période allant de 2008 à début 2011 et sur le même département, le Val d'Oise.

Après ce dépistage, nous avons analysé les prélèvements sanguins par LCMS de tandem (méthode la plus sensible et la plus précise).

Les forces de l'ordre procèdent à un prélèvement sanguin lorsque le dépistage est positif et lorsqu'il y a accident corporel ou mortel.

Résultats :

	Dépistage urinaire	Dépistage salivaire
Période analysée	1/04/08 au 31/12/08	1/10/10 au 31/03/11
Nombre d'échantillons traités	102	102
Analyse LCMS sur sang Positive pour THC, 11OHTHC et THC-COOH	53	46
Analyse LCMS sur sang Positive pour THC et THC- COOH	9	14
Analyse LCMS sur sang Positive pour THC et 11OHTHC	1	0
Analyse LCMS sur sang Positive pour 11OHTHC et THC-COOH	5	0
Analyse LCMS sur sang Positive pour une seule molécule : THC-COOH	8	0
Analyse LCMS sur sang Négative		
- Accident corporel	18	22
- Accident Mortel	8	8
- Autres	0	12

Dr N SADEG, Lab Toxicologie CH RENE DUBOS

## Discussion :

La technique du test salivaire met en évidence le THC et non pas les métabolites. Le dépistage urinaire détecte le THC-COOH et non pas les 11OHTHC et THC. Ceci a des conséquences directes sur nos résultats : le dépistage salivaire est aveugle devant la présence des métabolites 11 OHTHC et le THCCOOH ; ainsi, selon nos résultats et si nous voulons faire une estimation de faux négatifs pour cet item, le pourcentage sera d'environ :  $(1+5+8)*100 / 102 = 13,7\%$ .

Les forces de l'ordre procèdent à un prélèvement sanguin lorsque le dépistage est positif et lorsqu'il y a accident corporel ou mortel. Ainsi, en dehors des accidents, nous devons nous attendre à des résultats positifs. Dans autres, 0 dépistage négatif avec le dépistage urinaire et 12 négatifs avec le dépistage salivaire qui est sensé être positif soit, si nous estimons le pourcentage de faux positifs, il sera de  $12 * 100 / 102 = 12 \%$ .

L'intérêt du dépistage salivaire est d'avoir une matrice proche des résultats que nous sommes sensés retrouver dans le sang (équilibre en temps réel entre les milieux biologiques sang et salive). Ce phénomène est intéressant lorsque nous imposons les règles pharmacocinétiques suivantes :

- Dosage d'un seul analyte dans la salive, or nous voyons que si nous recherchons d'autres analytes comme le 11OHTHC (métabolite actif) et le THC-COOH pour conclure non pas à la seule influence au cannabis au moment des faits (présence THC et/ou 11OHTHC) mais aussi à l'usage de cannabis (THC-COOH), la matrice salive devient obsolète.
- S'assurer de l'utilisation de la même technique dans le sang et la salive ; dans le cas contraire évaluer les réactions croisées avec notamment les produits médicamenteux comme l'acide niflumique (NIFLURIL) et autres ;
- L'intérêt de la salive est de proposer un dosage précis de l'analyte dans le but de faire une adaptation thérapeutique. Comme ce que nous faisons avec le dosage de la méthadone salivaire pour son adaptation thérapeutique.

Pour rechercher un usage, il faudra privilégier la matrice urinaire qui est matrice d'exposition. Les dosages sanguins permettront de tracer l'histoire récente de prise (usage, influence, usage avec prise régulière, etc.)

## Conclusion :

Le dépistage urinaire reste de loin le plus pertinent avec des dosages sanguins pour situer l'histoire de la toxicomanie.

Il est vrai que le passage à une matrice de type cheveu permettra, à côté des urines de tracer à long terme cette toxicomanie

Méthode immunologique = Prosaire.

Docteur Nouredine SADEG  
Praticien Hospitalier Toxicologue  
Numéro RPPS : 10000376839  
Expert Judiciaire Cour d'Appel de Versailles  
Centre Hospitalier René DUBOS - PONTOISE